



POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

GURU ANNONCE LA CLÔTURE D'UN FINANCEMENT DE REÇUS DE SOUSCRIPTION

La Société lève 34,5 M\$ pour son expansion au Canada et aux États-Unis en prévision de son entrée en bourse

Ne pas distribuer aux États-Unis ou aux services d'information américains

Montréal (Québec), le 30 septembre 2020 – GURU Beverage Inc. (« **GURU** » ou la « **Société** ») est heureuse d'annoncer la clôture du placement privé par l'entremise d'un courtier, annoncé précédemment, de 6 330 750 reçus de souscription à un prix de 5,45 \$ par reçu pour un produit brut de 34,5 M\$, réalisé par un syndicat de placeurs pour compte dirigé par Stifel Nicolaus Canada Inc. et comprenant Marchés mondiaux CIBC inc. et Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc.

Le financement a été réalisé en prévision de l'entrée en bourse de GURU par le biais d'une prise de contrôle inversée impliquant Mira X Acquisition Corp. (TSXV: MIRA.P), sous réserve de l'approbation des actionnaires de Mira X le 28 octobre 2020 et d'autres conditions à la clôture de l'opération d'entrée en bourse.

« Nous sommes particulièrement ravis du vif intérêt manifesté par les investisseurs institutionnels au Canada et aux États-Unis, ainsi que par les investisseurs au détail canadiens, » a déclaré Carl Goyette, président et chef de la direction de GURU. « Cette levée de fonds nous permettra de soutenir notre mission visant à faire le ménage de l'industrie des boissons énergisantes, une industrie en pleine croissance évaluée à plus de 15 G\$ US⁽¹⁾, en étendant notre présence à travers l'Amérique du Nord. Au cours des trois dernières années, nous avons plus que doublé les ventes de nos boissons énergisantes biologiques GURU au Québec, et nous avons l'intention de reproduire ce succès dans le reste du Canada et aux États-Unis. »

« Alors que nous préparons notre entrée en bourse et que nous entamons notre nouvelle phase d'expansion, plusieurs grands magasins d'alimentation et de détail américains ont déjà commencé à offrir nos produits dans leurs magasins, et nous avons des engagements pour d'autres lancements ciblés dans le reste du Canada et aux États-Unis pour 2021. Parallèlement, nous continuons à investir dans la promotion de notre marque GURU par le biais de diverses initiatives de marketing, dont le lancement au Québec, dans les prochaines semaines, d'une nouvelle boisson énergisante biologique, » a ajouté M. Goyette.

En complément au placement privé, certains actionnaires de GURU offriront et vendront, sur la base d'une exemption de prospectus, environ 5,3 M\$ d'actions ordinaires de GURU qu'ils détiennent par le biais d'une offre secondaire à de nouveaux investisseurs avant la clôture.

À propos de GURU

GURU est une entreprise de boissons dynamique et à croissance rapide, fondée en 1999, lorsqu'elle a été la première au monde à lancer une boisson énergisante naturelle à base de plantes. La Société commercialise aujourd'hui des boissons énergisantes biologiques au Canada et aux États-Unis par le biais d'un réseau de distribution de plus de 15 000 points de vente. GURU a bâti une marque puissante avec une liste d'ingrédients naturels et biologiques. Ses boissons offrent aux consommateurs une bonne énergie qui ne vient jamais au détriment de leur santé. L'entreprise s'est engagée à réaliser sa mission visant à faire le ménage de l'industrie des boissons énergisantes au Canada et aux États-Unis. Pour plus de renseignements sur GURU, visitez www.guruenergy.com.

⁽¹⁾ Mintel, mai 2020. N'inclut pas le segment des doses d'énergie.

Énoncés prospectifs

Le présent communiqué contient des énoncés prospectifs au sens des lois canadiennes sur les valeurs mobilières concernant Mira X et GURU et leurs activités respectives, qui peuvent comprendre, sans s'y limiter, des énoncés relatifs à la réalisation de l'opération et du placement privé proposés, aux conditions auxquelles l'opération et le placement privé proposés sont censés être réalisés, à la capacité d'obtenir les approbations des organismes de réglementation et des actionnaires et à d'autres facteurs. Ces énoncés prospectifs peuvent souvent, mais pas toujours, être identifiés par l'utilisation de mots tels que « s'attendre à », « avoir l'intention de », « anticiper », « croire » ou des variantes (y compris des variantes négatives) de ces mots et expressions, ou indiquer que certaines actions, événements ou résultats « peuvent », « pourraient », « seraient » ou « seront » pris, se produisent ou seront atteints. Ces énoncés sont basés sur les attentes actuelles et les perspectives d'événements futurs de la direction de chaque entité, et sont fondés sur des hypothèses et soumis à des risques et des incertitudes. Bien que la direction de chaque entité estime que les hypothèses qui sous-tendent ces énoncés sont raisonnables, elles peuvent s'avérer incorrectes. Les événements et circonstances prospectifs évoqués dans le présent communiqué, y compris la réalisation de l'opération et du placement privé proposés (et les conditions proposées pour la réalisation de l'opération et du placement privé proposés), peuvent ne pas se produire et pourraient différer sensiblement en raison de facteurs de risque et d'incertitudes connus et inconnus affectant les sociétés, notamment les risques concernant le secteur des technologies de détection des menaces, les conditions du marché, les facteurs économiques, la capacité de la direction à gérer et à exploiter les activités de l'émetteur résultant et les marchés des actions en général. Bien que Mira X et GURU aient tenté d'identifier les facteurs importants qui pourraient faire en sorte que les actions, événements ou résultats réels diffèrent sensiblement de ceux décrits dans les énoncés prospectifs, il peut y avoir d'autres facteurs qui font en sorte que les actions, événements ou résultats diffèrent de ceux anticipés, estimés ou prévus. Par conséquent, les lecteurs ne doivent pas accorder une confiance induite à ces énoncés ou informations prospectifs. Aucun énoncé prospectif ne peut être garanti. Sauf si les lois sur les valeurs mobilières applicables l'exigent, les énoncés prospectifs ne sont valables qu'à la date à laquelle ils sont faits et ni Mira X ni GURU ne s'engagent à mettre à jour ou à réviser publiquement un énoncé prospectif, que ce soit à la suite de nouvelles informations, d'événements futurs ou autrement.

Pour de plus amples renseignements, veuillez contacter :

GURU Beverage Inc.

Carl Goyette

Président et chef de la direction

514-845-4878, poste 240

investors@guruenergy.com

Déclaration de mise en garde

La réalisation de l'opération proposée est soumise à un certain nombre de conditions, y compris, mais sans s'y limiter, l'acceptation du TSXV et l'approbation des actionnaires. Le cas échéant, l'opération proposée ne peut être conclue tant que l'approbation requise des actionnaires n'est pas obtenue. Il n'y a aucune garantie que l'opération proposée sera réalisée telle qu'elle a été proposée, ni même qu'elle le sera.

Les investisseurs sont avertis que, sauf dans le cas où elles sont divulguées dans la circulaire d'information de la direction ou dans la déclaration d'inscription à préparer dans le cadre de l'opération proposée, toutes les informations publiées ou reçues concernant l'opération proposée peuvent ne pas être exactes ou complètes et ne doivent pas être prises en compte. La négociation des titres de Mira X doit être considérée comme hautement spéculative.

Ni le TSX ni la Bourse de croissance TSX inc. ne se sont prononcés sur les mérites de l'opération proposée et n'ont approuvé ou désapprouvé le contenu de ce communiqué de presse. Ni la Bourse de croissance TSX ni son fournisseur de services de réglementation (tel que ce terme est défini dans les politiques de la Bourse de croissance TSX) n'acceptent la responsabilité de la pertinence ou de l'exactitude du présent communiqué.